



52 avenue de la Libération – CS 80450 - tél. : 05.56.03.94.50

COMMUNE DE BIGANOS

Département de la Gironde

Arrêté municipal n°2024/0565

De mainlevée de péril imminent

71 AVENUE DE LA COTE D'ARGENT

Monsieur Le Maire de Biganos, Président de la COBAN,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L 511-1 à L 511-22 et R 511-1 à R 511-13 ;

Vu l'arrêté municipal 2024/0544 de péril imminent du 13/11/2024, déclarant un péril imminent suite à un incendie sur le bâtiment situé au numéro 71 avenue de la Côte d'Argent à BIGANOS (33380), appartenant la société CDC HABITAT ;

Vu les travaux de mise en sécurité réalisés depuis cette date ;

Considérant le mail de Madame PEYROUX Aurélie, représentant la société CDC HABITAT, qui précise la fin des travaux d'évacuation des gravats et le nettoyage de la chaussée en date du 22/11/2024 ;

Considérant le rapport de la Police Municipale de BIGANOS en date du 22 novembre 2024, constatant la réalisation de travaux mettant fin à tout péril sur le bâtiment ayant fait l'objet d'un arrêté de péril en date du 13 novembre 2024 ;

Considérant l'avis favorable des services municipaux ;

-ARRÊTE-

Article 1^{er} : Sur la base du rapport précité, il est pris acte de la réalisation des travaux qui mettent fin au péril constaté dans l'arrêté 2024/0544 de péril imminent du 13 novembre 2024, conformes aux prescriptions exigées.

En conséquence, **il est prononcé la mainlevée de l'arrêté de péril imminent de l'immeuble, sis 71 avenue de Côte d'Argent à BIGANOS (33380), appartenant à la Société CDC HABITAT.**

Article 2 : Le présent arrêté est notifié au propriétaire CDC HABITAT contre signature.

Article 3 : La présente décision prendra effet immédiatement à compter de sa signature.

Article 4 : Monsieur Le Maire de Biganos est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Biganos,
- Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Biganos,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de Biganos,
- Madame Aurélie PEYROUX, Société CDC HABITAT.

Fait à Biganos, le 22 novembre 2024

Monsieur Le Maire de Biganos, Président de la COBAN



Bruno LAFON

DIFFUSION:

- Monsieur le Préfet
- Monsieur Le Maire
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Biganos
- Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de Biganos
- Services Techniques de Biganos
- SDIS 33

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.